



MAIRIE DE CHAMPCUEIL

CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 1^{er} du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la séance se tiendra à huis clos dans le respect des règles de distanciation sociale. Le port du masque sera obligatoire durant toute la séance.

Le Conseil Municipal se réunira à huis clos le :

1^{er} Février 2021
à 19 h 30

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2020.
2. Présentation des décisions du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.
3. Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile de France et à la Préfecture de l'Essonne pour l'installation de vidéoprotection.
4. Extension du périmètre du SIARCE pour l'adhésion de la commune de Breuillet au titre de la compétence relative à la mobilité propre.
5. Modification des Comités Consultatifs Municipaux
Questions diverses à déposer 48 heures à l'avance


Le Maire,
Sandrine JACQUET

